

Province de
Hainaut

Arrondissement de
Tournai

Commune de
ESTAIMPUIS

Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

Séance du 26 février 2018

Présents : D. SENESAEL, Bourgmestre-Président;
C. LECLERCQ, C. DELANGRE, J.-M. NOTTEBAERT, I. MARQUETTE, C. HOLLEMAERT
Échevins;
P. VAN HONACKER, J. SCHELBACH, ~~B. WATTEZ~~, P. TROOSTER, ~~C. BEYLS~~, J. LERICQUE,
Freddy DOUILLET, A. CAPART, ~~E. PUTMAN~~, I. BONTE, F. DOUILLET, G. VANBOUT,
F. DECONINCK, ~~S. VERGUCHT~~, C. COLASSE, Conseillers;
Q. HUART, Président du C.P.A.S.
A. HUBAUT, Directeur Général

Objet : Motion relative à la privatisation de Belfius

Le Conseil, en séance publique,

Considérant que Belfius, ex-Dexia Banque Belgique, a été rachetée par l'Etat belge pour 4 milliards d'euros ;

Considérant que le redressement financier de Belfius s'est hélas réalisé au détriment d'une perte, de 2012 à 2016, de 670 emplois et d'une baisse salariale de 5% ;

Considérant que la bad banque Dexia a fait l'objet de deux recapitalisations successives survenues en 2008 (2 milliards d'euros) et en 2012 (2,9 milliards d'euros) et qu'elle bénéficie de 35 milliards d'euros de garanties accordées par l'Etat belge ;

Considérant que Belfius a rapporté 215 millions d'euros de dividendes à l'Etat belge en 2017, et que le gouvernement prévoit une recette de 309 millions de dividendes pour 2018 ;

Considérant que le secteur bancaire belge est dominé par des banques étrangères qui ne réinvestissent pas suffisamment dans l'économie belge et l'emploi local ;

Considérant que Belfius est une des quatre banques les plus importantes en Belgique, et actuellement la seule banque publique ;

Considérant que de nombreux pays voisins ont un secteur bancaire public fort sans que cela ne pose question ;

Considérant qu'au lieu de fermer progressivement des agences (- 30% en 10 ans), ce qui alimente le risque de désertification économique dans certaines villes du pays et quartiers, une banque publique pourrait, devrait au contraire assurer un service de base, accessible à tous les usagers ;

Considérant que de nombreuses communes, conscientes des nuisances causées par ces mesures à leurs administrés, ont commencé à s'opposer à la fermeture de leurs agences pour ces raisons ;

Considérant le fait que Belfius ne soit actuellement pas suffisamment gérée comme une structure publique influe nécessairement sur les besoins des plus démunis, comme l'a montré la décision prise par la banque en 2016 de doubler les frais de compte bancaire social pour les personnes émargeant au CPAS ;

Considérant que cette tendance se renforcerait avec une ouverture du capital qui conduirait la banque à être gérée de manière à satisfaire les intérêts des actionnaires privés, les banques internationales chargées de la mise en bourse de Belfius cherchant à attirer préférentiellement un actionariat international à la recherche d'un placement rentable ;

Considérant que le prix et la qualité des services aux pouvoirs locaux ne seraient pas garantis en cas de privatisation, compte tenu de la pression exercée par les actionnaires privés ; c'est ainsi que la durée des crédits accordés aux pouvoirs locaux et au secteur non marchand risquerait d'être raccourcie et que les taux d'intérêt pourraient être revus à la hausse, si bien que certains projets ne seraient plus financés ;

Considérant qu'il y a un intérêt stratégique à garder Belfius aux mains des pouvoirs publics, comme l'a montré un rapport sur le futur du secteur financier écrit par le « High Level Expert Group » et commandé par le ministre des Finances, qui mentionne plusieurs critères à prendre en compte, dont la prestation garantie de services stratégiques à l'économie belge, tels que l'octroi de crédits aux pouvoirs publics ;

Considérant qu'en cas de privatisation, les autorités perdraient le contrôle d'un partenaire financier unique sur le plan du financement des investissements publics ;

Considérant que Belfius est la plus importante pourvoyeuse de crédits au secteur public en Belgique, et se décrit elle-même comme la bancassureur disposant du meilleur ancrage local ;

Considérant la décision du gouvernement de procéder à une privatisation partielle de Belfius prise sans débat public sur le rôle et le futur de la banque ;

Considérant qu'avec un portefeuille de crédits de plus de 90 milliards, Belfius doit être en tant que banque publique un acteur de premier plan dans le financement de projets utiles à la population : énergies renouvelables, écoles, hôpitaux, soutien à l'économie locale...

Considérant qu'une privatisation mettrait en péril cet objectif ;

D E C I D E à l'unanimité

Article 1 – De demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision de privatisation partielle de Belfius, et de maintenir Belfius dans le domaine public ;

Article 2 – De demander au gouvernement fédéral d'organiser un débat public sur le mandat de Belfius en tant que banque publique, et sur la gestion de celle-ci. Avec une participation des employés, des clients et des institutions locales dans sa gestion, Belfius pourrait fournir de meilleurs services financiers, en particulier aux communes.

Par le Conseil :

Par ordonnance :

Le Directeur Général,
(s) A. HUBAUT.

Le Bourgmestre-Président,
(s) D. SENESAEL.

Pour extrait certifié conforme :

Le Directeur Général,

Le Député – Bourgmestre,

Alain HUBAUT.

Daniel SENESAEL.